

Plan Vélo régional



- Contexte et objectifs
- Premier bilan
- Le projet RER-V

Le vélo en Ile-de-France :

Un fort potentiel de développement :

- En 2018, 2% des déplacements franciliens recourent au vélo alors que la majorité des trajets s'effectue sur des distances inférieures à 5 km
- Un potentiel de 5 millions de déplacements quotidiens
- 5 835 km d'aménagements en Ile-de-France, mais souvent discontinus (février 2019)

Le Plan Vélo Régional adopté en 2017

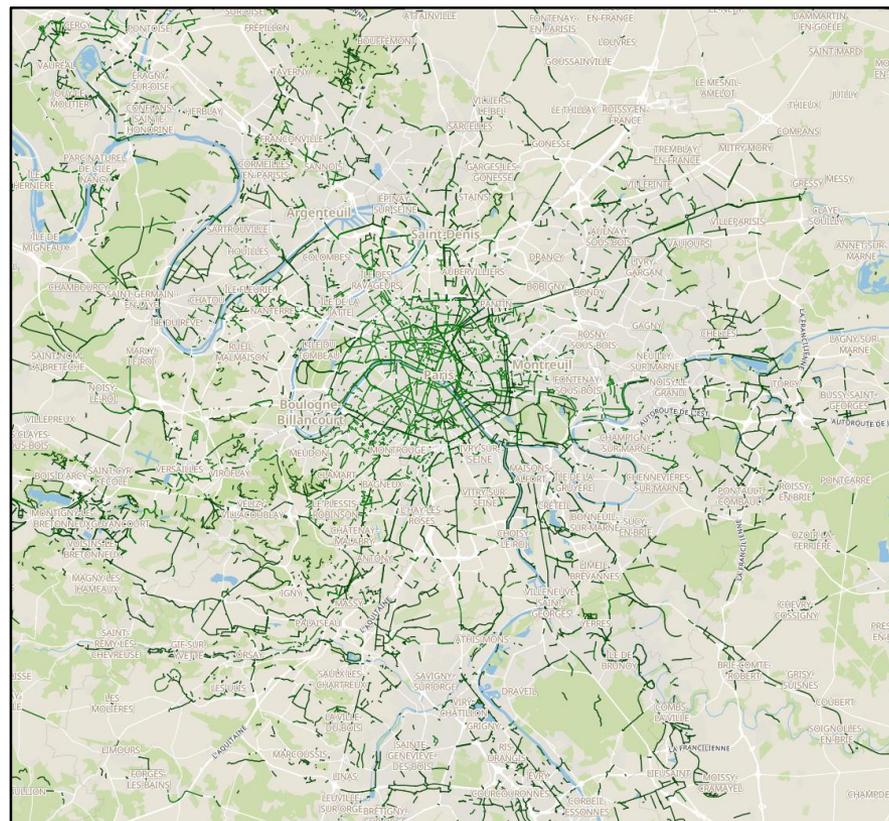
Cibler en priorité les déplacements utilitaires :

- ➔ les déplacements domicile-travail et la pratique du vélo par les scolaires et les étudiants
- ➔ Le développement de l'intermodalité.

Etablir des continuités cyclables :

- ➔ Recréer des continuités et résorber les coupures urbaines.

Cartographie des aménagements cyclables en IDF



Source : aménagements-cyclables.fr

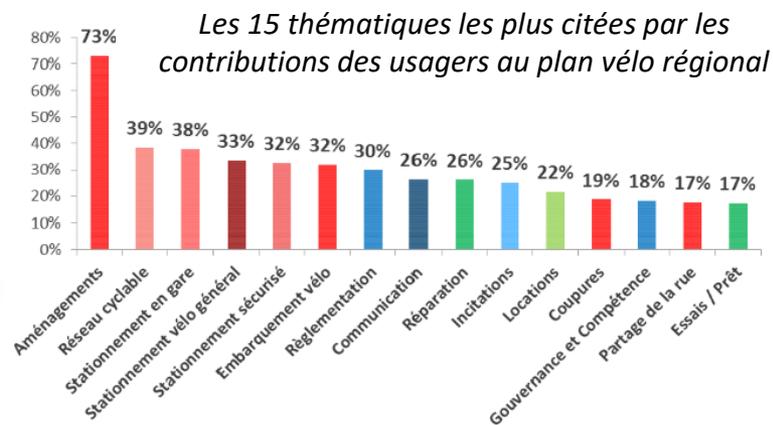
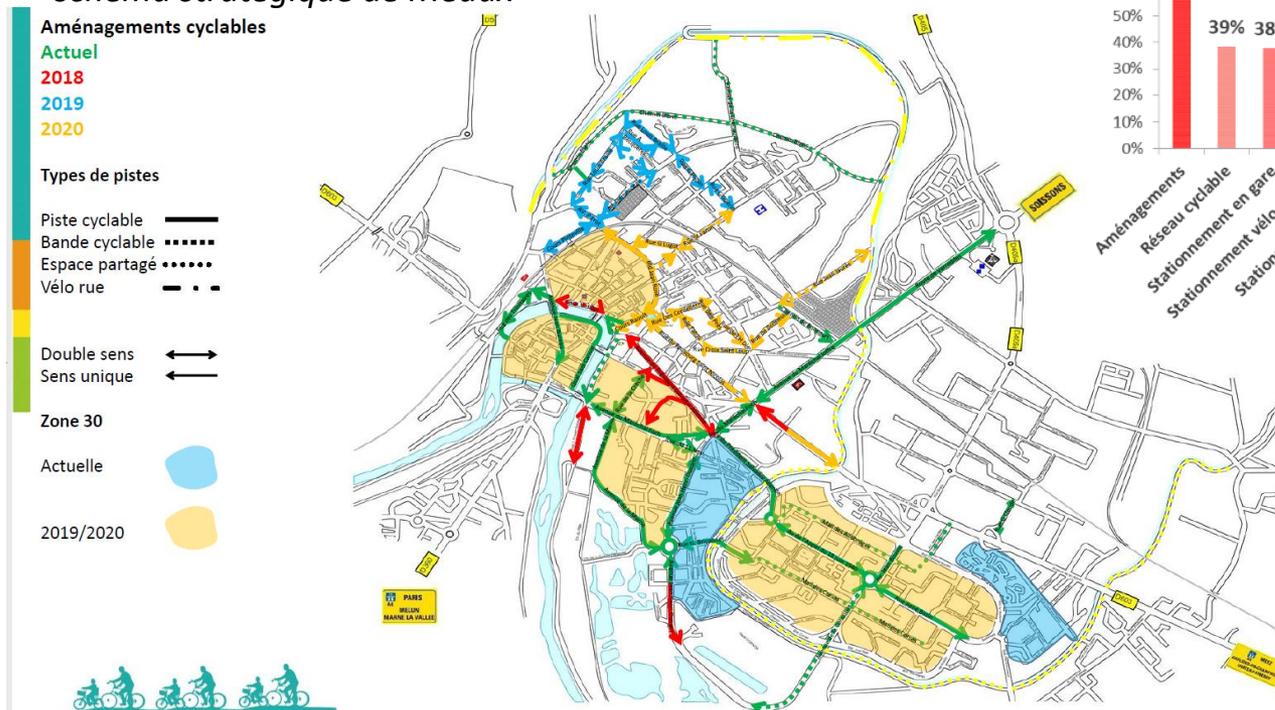
D'une logique de guichet à une logique de territoire :

Soutien régional hiérarchisé en fonction de l'engagement du porteur de projet dans une véritable stratégie territoriale de développement de la pratique cyclable, à travers:

- Un **document stratégique cyclable**
- Décliné en **plan d'action opérationnel**.

Le document stratégique cyclable doit porter sur tous les aspects d'une politique cyclable afin de faire émerger un véritable « système vélo » : infrastructures, stationnement, services, etc.

schéma stratégique de Meaux



Dispositif de droit commun :

Priorité aux usages utilitaires : accès aux pôles multimodaux, aux équipements régionaux, aux pôles d'emploi et d'éducation.

Stratégie cyclable + Plan d'action triennal :

- Des taux de subventions majorés pour le volet infrastructure.
- Un prérequis pour l'intervention de la Région sur les autres volets.

Une convergence des actions Région / Île-de-France Mobilité

- Véligo Location et aide à l'achat de VAE
- Parking Vélos Île-de-France Mobilités



Actions pouvant être soutenues	Taux maximum de la dépense subventionnable	Taux maximum sans document stratégique	Plafond maximum de dépense subventionnable	Bénéficiaires
Stratégie cyclable territoriale - études	50%	50%	50 000 €	Collectivités territoriales et leurs groupements Etat et ses établissements publics Titulaires d'un mandat ou d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
Complétion du maillage cyclable et résorption des coupures : accès aux gares et stations de TC accès aux lycées, CFA, îles-de-loisirs pôles de centralité (emploi, éducation)	50%	25%	550 € / ml 4 M€ maximum par ouvrage d'art ou traitement de sécurité aux intersections	
Etudes préalables de faisabilité : Ouvrages d'art et aménagements liés à la sécurité des cyclistes aux intersections			50 000 €	
Apaisement de la circulation : zones de circulation restreinte double-sens-cyclable	30%	-	550 € / ml	Gestionnaires des Îles de Loisirs
Dispositifs de stationnement	50%	-	1000 € / place	RATP, SNCF, VNF
Jalonnement	50%	-	50 € / ml	
Suivi, évaluation	50%	-	4000 € par point de comptage	
Services Etudes Investissement (local, matériel,...)	50%	-	50 000 € pour des études de faisabilité 80 000 € pour atelier de réparation, vélo-école, services en entreprises	Idem + associations

Bilan du plan vélo régional depuis 2016

Un budget en augmentation :

- **87 M€** ont été investis par la Région en faveur du vélo depuis 2016.
- Le plan vélo régional a déjà permis de soutenir **262 opérations** depuis 2016.

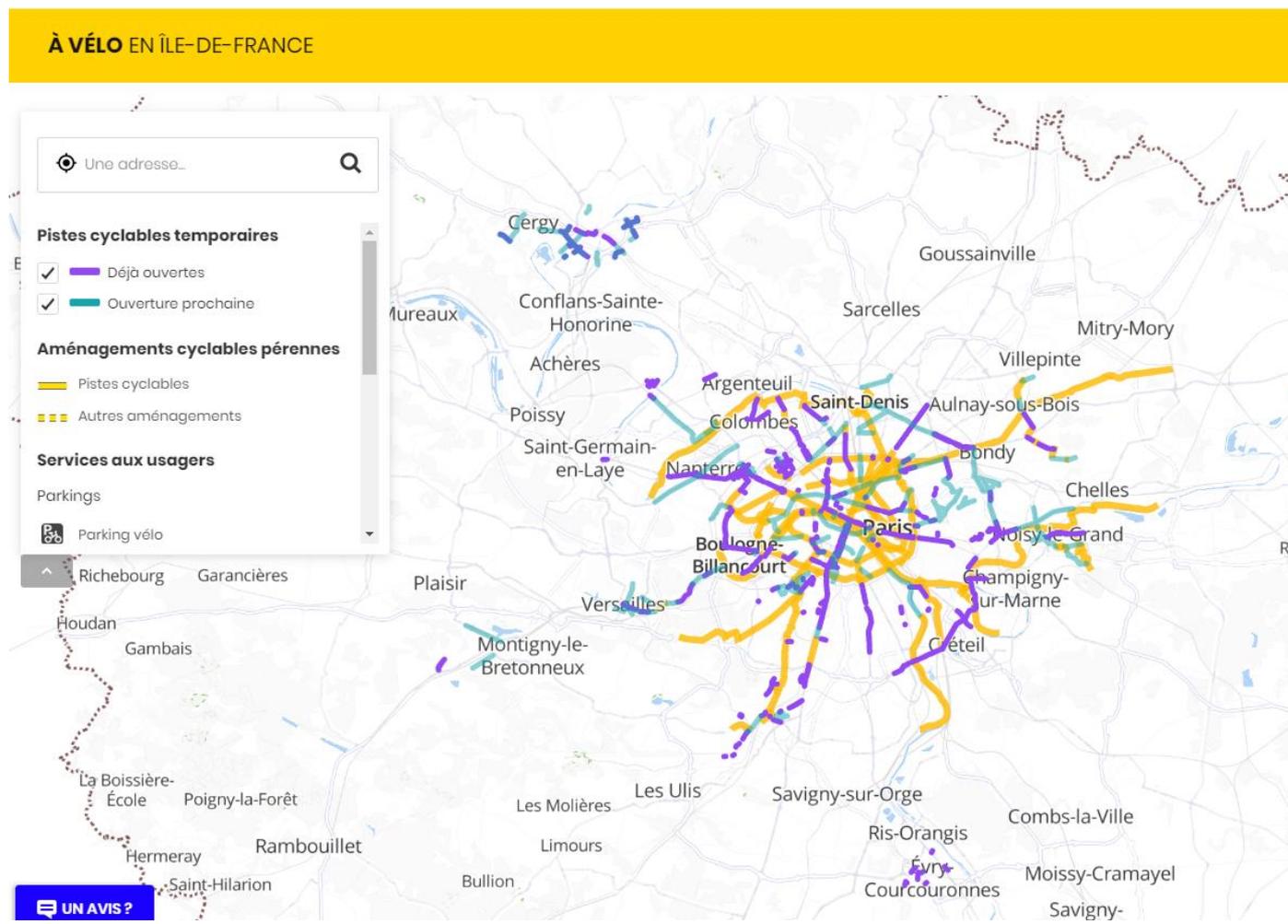
Un réseau cyclable plus maillé et en fort développement :

	<i>Total d'aménagements en site propre soutenus par la Région</i>	<i>Total « zones partagées (zones 30...) soutenues par la Région »</i>
2016	35 KM	7 KM
2017	50 KM	155 KM
2018	51 KM	238 KM
2019	78 KM	58 KM
2020 (septembre)	36 KM + 130 KM*	22 KM

*aménagements cyclables temporaires

Des chiffres sans précédents sur les aménagements en site propre en 2020, grâce aux pistes temporaires : plus de 130 km d'aménagements temporaires déjà financés en 2020.

- Le réseau RER-V a servi de support pour la mise en place des pistes provisoires, qui ont permis de préfigurer plusieurs itinéraires.
- La Région a adapté son plan vélo pour financer ces pistes provisoires : à 60% sur les itinéraires du RER-V, de 25% à 50% en dehors.
- Une plateforme « A vélo en Île-de-France » a été mise en place pour suivre la réalisation de ce réseau <https://velo.smartidf.services/>



Merci de votre attention

